

Melik Ohanian

Les Réverbères de la Mémoire
Յիշողութեան Լապտերներ



Une nouvelle œuvre dans l'espace public
à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens.

**INAUGURATION DE L'ŒUVRE VENDREDI 13 AVRIL 2018 À 18 heures
PARC TREMBLEY**

www.reverberes.ch

**Genève,
ville de culture**

ww.ville-geneve.ch



INAUGURATION

Vendredi 13 avril, 18h, Parc Trembley (côté rue de Moillebeau)

Cérémonie protocolaire :
présences confirmées ce jour

S. E. Monsieur Charles Aznavour

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République d'Arménie en Suisse et Représentant permanent auprès des Nations Unies

Monsieur Remy Pagani, Maire

et Monsieur Sami Kanaan, Conseiller administratif en charge de la culture et du sport
Conseil administratif de la Ville de Genève

Monsieur Melik Ohanian

Artiste
Lauréat du concours

Messieurs Vahé Gabrache et Stefan Kristensen

Président de la Fondation Armenia, Genève et membre de la Communauté arménienne

Une déambulation musicale sera assurée par Araik Bakhtikyan, joueur de doudouk

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	page 2
II.	LA MOTION	page 3
III.	LE CONCOURS ARTISTIQUE	page 5
	• LES ARTISTES INVITÉS	
	• LE JURY	
IV.	LE PROJET ARTISTIQUE DE MELIK OHANIAN	page 6
V.	L'ŒUVRE EN EXIL	page 8
VI.	VENISE	page 9
VII.	LE FINANCEMENT	page 10
VIII.	CHRONOLOGIE DU PROJET	page 11
IX.	PROJETS PARALLÈLES	page 14
X.	BIOGRAPHIE DE L'ARTISTE	page 15
XI.	CONTACTS	page 16

INTRODUCTION

UNE ŒUVRE À LA MÉMOIRE COMMUNE DES GENEVOIS ET DES ARMÉNIENS, PORTEUSE DE MESSAGES UNIVERSELS ET ORIENTÉE VERS L'AVENIR

La Communauté arménienne et la Ville de Genève, par le biais de son Fonds d'art contemporain (FMAC), ont travaillé de concert afin de réaliser une œuvre significative et emblématique pour Genève.

Celle-ci rend hommage aux liens privilégiés des Genevois et des Arméniens, ainsi qu'aux fragments de leur histoire partagée depuis la fin du 19^e siècle. Le génocide de 1915-1917, perpétré par le pouvoir ottoman, a suscité une vive émotion et des actions de solidarité de la population locale, plaçant Genève et sa région comme foyer principal de la Communauté arménienne de Suisse.

Votée à l'unanimité par le Conseil municipal de la Ville de Genève en 2008, la réalisation de l'œuvre est une contribution, dans un esprit d'ouverture et de dialogue, au droit à la mémoire des peuples blessés. Son installation a été un long et sinueux parcours de plus de dix ans ; chaque étape de cette gestation a marqué et nourri l'œuvre, lui conférant plus de densité et de force.

Le 13 avril 2018, en reconnaissance envers la cité, la Communauté arménienne offrira à la Ville de Genève cette œuvre emblématique, *Les Réverbères de la Mémoire* de Melik Ohanian, qui participe ainsi au rayonnement de la cité, tant sur le plan artistique qu'humanitaire.

UNE DECISION POLITIQUE – MOTION DU 26 MAI 2008

En 2004 déjà, la Communauté arménienne s'est adressée à la Ville pour l'édification d'un monument dans le cadre de la commémoration du nonantième anniversaire du génocide arménien.

Dans un premier temps, cette démarche n'aboutit pas en raison notamment de la difficulté à identifier un emplacement possible. En effet, le Conseil administratif se déclare favorable (lors de sa séance du 13 avril 2005) à la pose d'une statue commémorative dans le cimetière des Rois. Cette proposition est refusée par les porteurs du projet qui souhaitent un monument installé dans l'espace public.

Début 2007, la Communauté arménienne invite les groupes représentés au Conseil municipal à soutenir leur demande. Après les élections municipales du printemps 2007, une motion est rédigée par Gérard Deshusses (PS) et Nelly Hartlieb (PDC) et signée par des représentants de tous les groupes politiques. La Motion M-759 sera votée à l'unanimité en mai 2008.

Dès lors, le Conseil administratif charge le Fonds d'art contemporain de la Ville (FMAC) d'organiser, en concertation avec la Communauté arménienne, un concours d'idées sur invitation auprès d'artistes sensibles aux thématiques en jeu.

Le développement du projet lauréat et sa réalisation sont exécutés de concert entre ces deux acteurs, l'artiste, et les différents services concernés de la Ville.

Motion du 8 décembre 2007 de MM. Gérard Deshusses, Christian Zaugg, Jean-Charles Lathion, Roland Crot, Jean-Marc Froidevaux, Philippe Cottet, Simon Brandt, Mmes Nicole Valiquier Grecuccio, Nelly Hartlieb, Frédérique Perler-Isaaz et Anne-Marie Gisler: «Organisation d'un concours en vue de l'édification d'un monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 26 mai 2008)

MOTION

Considérant:

- que des fragments importants de l'histoire arménienne sont liés à Genève;
- que, durant le premier tiers du XX^e siècle, le mouvement arménophile a été extrêmement fort dans notre cité;
- que Genève est la capitale des droits de l'homme et donc aussi de la prévention des génocides;
- que le Conseil municipal a reconnu la réalité du génocide arménien;
- que l'édification d'un monument à la mémoire commune des Genevois et des Arméniens serait bienvenue,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, dans un premier temps:

- d'organiser un concours auprès d'une liste close d'artistes contemporains choisis sur la base de leur capacité à œuvrer dans l'espace public pour travailler sur des thématiques liées à la mémoire et à la violence collectives;
- de mettre en place une commission tripartite comprenant des représentants de la Ville, des personnes de la communauté arménienne et des experts (critiques d'art, commissaires d'exposition);
- de montrer les résultats dudit concours lors d'une exposition ouverte au public;

et, dans un deuxième temps:

- de réaliser le projet primé dans les meilleurs délais, soit, si faire se peut, avant le 24 avril 2009, avec le soutien financier des milieux intéressés.

LE CONCOURS ARTISTIQUE

LES ARTISTES INVITÉS

HUIT ARTISTES INTERNATIONAUX

Au vu de la nature particulière et emblématique du projet, huit artistes genevois et internationaux ont été invités à participer au concours. Ils ont été sélectionnés en fonction de leur expérience, de leur capacité à répondre à ces thématiques particulières et de leur notoriété dans le milieu de l'art contemporain.

Il s'agit de :

M. Gagik GHAZANCHIAN (Arménie)
Mme Renee GREEN (USA)
M. Alfredo JAAR (Chili)
M. Melik OHANIAN (France)
Mme Carmen PERRIN (Suisse)
M. Marco POLONI (Suisse)
Mme Esther SHALEV-GERZ (Lituanie)
M. Arto TCHAKMAKCHIAN (Arménie/Canada)

LE JURY

UN JURY MIXTE

Un jury constitué d'experts du milieu de l'art contemporain et de représentants de la Communauté arménienne a jugé, en date du 8 novembre 2010, les propositions artistiques.

Le jury était composé des membres suivants :

M. John M ARMLEDER, artiste, Genève
M. Philippe CUÉNAT, critique d'art, Bâle
M. Anselm FRANKE, curateur, directeur de Extra City, Anvers (B)
Mme Michèle FREIBURGHaus, conseillère culturelle et directrice du FMAC, Genève
M. Vahé GABRACHE, président de la Fondation Armenia, Genève
M. Stefan KRISTENSEN, membre de la Communauté arménienne, Genève
M. Zareh KURKGJIAN, président de l'Union arménienne de Suisse
M. Ambroise TIËCHE, artiste, membre de la Commission du FMAC, Genève
Mme Adelina VON FÜRSTENBERG, curatrice de Art for The World, Genève

Le jury s'est prononcé à l'unanimité pour le projet de Melik Ohanian, *Les Réverbères de la Mémoire*.

LE PROJET ARTISTIQUE DE MELIK OHANIAN

LES RÉVERBÈRES DE LA MÉMOIRE, UN PROJET SENSIBLE, EMBLÉMATIQUE ET RASSEMBLEUR

La proposition que l'artiste français d'origine arménienne soumet au jury en novembre 2010 préfigure déjà, dans son essence, la réalisation d'aujourd'hui. L'artiste élabore son œuvre autour de cinq considérations sensibles.

Vision d'exil

En marchant dans les rues de New York cet été, je suis tombé sur un lampadaire un peu esseulé face auquel je suis resté à méditer un long moment. [...] A la fois élané et désolé, il arrivait toutefois à être étrangement rassurant... [...] Dans chaque ailleurs, il y a toujours un besoin de se rattacher à un élément de la ville. Un besoin de produire de la familiarité pour se sentir moins étranger, comme pour échafauder peu à peu une nouvelle idée d'un chez soi. En y pensant plus longuement, cet élément est souvent un élément commun, distingué mais banal et ordinaire à la fois.

Pendant plusieurs jours, j'ai gardé précieusement en mémoire cette vision – vision d'exil. Puis c'est devenu un symbole, le symbole de cet ailleurs – terre d'accueil. Ce territoire de l'exil sur lequel il faudrait réussir à se projeter et à s'inventer d'une autre manière / condition de vivre après tout ce qui s'est passé.

Réverbération

Redessinant ce lampadaire, j'ai commencé à le modifier, à isoler les parties qui me semblaient signifiantes. Puis de lampadaire je me suis mis à le nommer réverbère. [...] Créer un jeu entre la chose et son reflet. Produire une boucle, incomplète, une discontinuité... un réverbère sans lumière... Je décide de remplacer le dispositif d'éclairage par une forme chromée [...]. Cette forme de larme chromée sera suspendue, et la partie inférieure agira comme un miroir convexe reflétant la présence des visiteurs. L'individu qui observe dans le reflet ; le collectif...

Diaspora et dispersion

Diaspora, je n'ai jamais aimé le mot. [...] Je commence à démultiplier les réverbères, à faire des déclinaisons avec une double ou triple zone décorative et pense à la dispersion dans le jardin. Déambulation, promenade, découverte à travers les arbres, l'aspect végétal produit par la zone décorative, pas de centre...

Psychanalyse du trauma

Depuis le début de ma réflexion sur ce projet, j'ai l'intuition que la proposition doit faire une place au texte. [...] En relisant « La Survivance » de Janine Altounian, je me dis qu'il serait vraiment intéressant de travailler à partir de ces textes à caractère psychanalytique. [...] Un hommage à l'analyse des effets du drame et du trauma... Rendre hommage à la « Survivance », cette notion, ce vivre avec... M'attarder sur les effets plutôt que sur le fait historique...

Lueur, veille et recueillement

Enfin je décide d'insérer une source de lumière de couleur orange dans le sol, qui à la nuit tombée va se refléchir dans la larme chromée. Plus proche d'une plaque lumineuse que d'une véritable source lumineuse, l'effet recherché est de voir suspendu dans le miroir une petite lumière orange de la taille d'une flamme de bougie...

Extraits du dossier de l'artiste, octobre 2010

L'artiste imagine neuf réverbères, uniques et distincts, d'une hauteur de huit mètres. Ils forment dans le Parc Trembley une constellation d'éléments espacés, à la fois dissociés et rassemblés alliant forte présence, discrétion et respect de ce lieu de passage, de promenade et de rencontres.



Poétique et sensible, l'œuvre porte un regard sur le passé, tout en se tournant vers l'avenir ; elle est liée à des particularismes historiques, mais reste ouverte à l'interprétation de chacun. Au travers de ce dispositif singulier et inédit, Melik Ohanian questionne les principes mêmes de la présentation ou représentation de la commémoration et de la célébration. Il porte une réflexion sur les thématiques liées à la mémoire et aux violences collectives. Son œuvre signale un lieu de partage avec d'autres communautés porteuses d'une mémoire blessée et avec la population genevoise.

L'œuvre est, en ce sens, conçue pour l'espace public et pour la collectivité.

L'ŒUVRE EN EXIL

1. LE BASTION SAINT-ANTOINE

Initialement, Melik Ohanian a élaboré sa proposition artistique pour le Bastion Saint-Antoine, esplanade Théodore-de-Bèze. *Les Réverbères de la Mémoire* devait en effet être édifié pendant les travaux d'aménagement du Bastion. Toutefois, ce site s'est avéré impossible à investir, notamment en raison de découvertes patrimoniales et archéologiques.

La recherche d'un site alternatif

Ainsi, dès mars 2012, la Ville de Genève effectue un important travail de recherche et d'analyse de sites alternatifs susceptibles d'accueillir l'œuvre.

Au total, une quinzaine de lieux sont identifiés, étudiés et évalués sur la base de plusieurs critères : adéquation entre l'œuvre et le lieu, qualités symboliques et patrimoniales, situation géographique, état de l'aménagement, surface, faisabilité technique, coût, situation urbanistique, zone de protection, entre autres.

2. LE SITE DE L'ARIANA

Le site de l'Ariana semble réunir toutes les conditions favorables pour accueillir *Les Réverbères de la Mémoire*.

Propriété de la Ville de Genève, le parc de l'Ariana accueille en son cœur le Musée suisse de la céramique et du verre (Musée Ariana).

Ce site est toutefois abandonné en 2015, l'autorisation de construire n'étant pas délivrée par les autorités cantonales suite à une intervention du Département fédéral des affaires étrangères.

3. LE SITE DE TREMBLEY

Le parc Trembley, également situé non loin des Nations Unies, fait partie de la liste des sites retenus. D'un point de vue paysager, symbolique, urbanistique et topographique, ce lieu offre à l'œuvre emblématique de Melik Ohanian un contexte idéal. Le parc comprend de très beaux spécimens d'arbres et de nombreux chemins propices à la promenade et à la réflexion en adéquation avec le sens de l'œuvre. L'autorisation de construire a été délivrée le 17 mai 2016. Les recours interjetés contre celle-ci ont été rejetés. L'œuvre a ainsi pu être installée dans le parc Trembley.

VENISE

En 2015, lors de la 56^e Biennale d'art contemporain de Venise, une première version de l'œuvre est exposée au Pavillon de la République d'Arménie, sous le titre *Streetlights of Memory – A Stand by Memorial*, 2010/2015. A cette occasion, les 87 éléments qui la constituent sont présentés en pièces détachées, pêle-mêle, dans leur état brut en fonte d'aluminium et posés au sol, comme en attente de leur montage. Le monument incarne à Venise le destin incertain et la place indéterminée qui lui sont alors réservés à Genève.

C'est à partir de cette date que l'œuvre quitte sa forme documentaire pour commencer son existence matérielle.

Pour l'occasion, Melik Ohanian a également publié un ouvrage, intitulé *MEMORY* qui retrace à l'aide de documents originaux, l'ensemble de la controverse publique et médiatique de l'implantation de cette œuvre à Genève.

Le Pavillon d'Arménie a été récompensé par le Lion d'or du meilleur Pavillon.



Streetlights of Memory – A Stand by Memorial, 2010/2015
Biennale de Venise, 2015

LE FINANCEMENT

Les frais liés à l'organisation du concours ont été pris en charge par le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), conformément au mandat découlant de la motion du Conseil municipal de 2008. Le FMAC proposera, dans le cadre de ses missions habituelles, des actions de médiation en relation avec l'œuvre.

La réalisation de l'œuvre elle-même est par contre entièrement couverte par une recherche de fonds menée par les initiateurs du projet, soit la Communauté arménienne de Genève. Celle-ci offrira l'œuvre à la Ville de Genève le 13 avril 2018, qui la conservera au sein de la collection du FMAC.

La cité se voit ainsi dotée d'une œuvre emblématique d'un artiste de réputation internationale, enrichissant sa collection patrimoniale et valorisant son territoire.

CHRONOLOGIE DU PROJET

Une importante et fructueuse collaboration a été réalisée entre le Fonds d'art contemporain de la Ville (FMAC) et les représentants de la communauté arménienne autour de l'édification de cette œuvre commémorative, de sa signification et de ses enjeux.

De même, la réalisation de l'œuvre a exigé un processus de travail long et complexe de plus de dix années. Il a été marqué par des oppositions comme par des soutiens au projet émanant de différentes communautés ou associations, pouvoirs politiques ou diplomatiques.

Les principales étapes sont rappelées ci-dessous.

1^{ère} étape : la motion M-759 (2005_2008)

2005

janvier – le Conseil municipal vote à l'unanimité une résolution reconnaissant le génocide des Arméniens. Proposition de l'édification d'une statue commémorative au Cimetière des Rois. L'emplacement est refusé par la Communauté arménienne ;

2007

décembre – rédaction de la motion M-759 par Gérard Deshusses et Nelly Hartlieb, signée par les représentants des partis politiques demandant la construction d'un « monument à la mémoire commune de Genève et des Arméniens » ;

2008

mai – vote unanime du Conseil municipal en faveur de la motion M-759. Le FMAC est chargé, par le Conseil administratif de la Ville de Genève, de l'organisation du concours et du suivi de ce projet ;

2^e étape : Melik Ohanian, *Les Réverbères de la Mémoire*, lauréat du concours

2010

février – lancement du concours auprès de 8 artistes suisses et internationaux. Pour l'implantation de leur œuvre, trois sites sont proposés aux artistes en raison des futurs travaux qui doivent y être entrepris : square Pradier, square Chantepoulet ainsi que le Bastion Saint-Antoine (esplanade Théodore-de-Bèze) ;

décembre – le jury choisit à l'unanimité la proposition de Melik Ohanian, *Les Réverbères de la Mémoire*, pour une réalisation au Bastion Saint-Antoine ;

3^e étape : abandon du site du Bastion Saint-Antoine (2011_2012)

2011

mars – présentation publique du projet lors d'une conférence de presse en présence de l'artiste, de M. Charles Aznavour, Ambassadeur extraordinaire de la République d'Arménie en Suisse et représentant permanent auprès des Nations Unies et de M. Patrice Mugny, Magistrat, Conseiller administratif en charge du Département de la culture ;

2011

juin – le projet lauréat est présenté, en présence de l'artiste, auprès de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) qui émet un préavis consultatif négatif pour

l'installation de l'œuvre au Bastion Saint-Antoine en raison de la haute valeur patrimoniale du site qui entrerait en conflit avec l'œuvre ;

2012

dès juillet – différentes associations et fédérations turques s'opposent à la réalisation du projet ou demandent le réexamen de la motion M-759 ;

novembre – découverte de vestiges archéologiques importants sous le Bastion Saint-Antoine. La Ville décide d'abandonner cet emplacement pour l'implantation de l'œuvre ;

4^e étape : choix du site de l'Ariana pour l'installation de l'œuvre *Les Réverbères de la Mémoire* (2013_2015)

automne-hiver – études et recherches de sites alternatifs susceptibles d'accueillir *Les Réverbères de la Mémoire* ;

2013

mai – le choix des autorités municipales se porte sur le Parc de l'Ariana, territoire de la Ville de Genève dans le quartier des Nations ;

juin – la Ville de Genève présente le projet artistique au siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le Parc de l'Ariana, dans lequel l'œuvre doit prendre place, jouxte l'ONU ;

juin – le groupe parlementaire Suisse-Arménie soutient l'implantation du projet au Parc de l'Ariana ;

Septembre – l'artiste, Melik Ohanian, adapte son projet à ce nouveau site ;

2014

janvier – dépôt d'une demande d'autorisation de construire pour l'œuvre au Parc de l'Ariana ;

décembre – le Conseil d'Etat, qui fait l'objet de pressions de la part de représentants officiels arméniens et turcs, décide de consulter le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) ;

décembre – intervention du Département fédéral des affaires étrangères auprès du Conseil d'Etat pour stopper le projet d'implantation de l'œuvre au Parc de l'Ariana afin de ne pas entraver les efforts de la Suisse en matière de politique extérieure ;

2015

janvier – échec de la motion de Guy Mettan au Grand Conseil, par 43 voix contre 42, qui demandait au Conseil d'Etat de permettre la construction du monument à l'emplacement prévu ;

février - la Ville décide d'abandonner le site de l'Ariana, n'obtenant pas l'autorisation de construire ;

5^e étape : Biennale d'art contemporain de Venise, exposition de l'œuvre

juin – l'artiste invité à la 56^e Biennale d'art contemporain de Venise. La Communauté arménienne décide de produire l'œuvre, soit les 87 éléments qui la constituent.

Une première version de l'œuvre est exposée au Pavillon de la République d'Arménie sous le titre *Streetlights of Memory – A stand by Memorial, 2010/2015*. Elle est accompagnée d'un ouvrage réalisé par Melik Ohanian, *MEMORY* qui retrace l'ensemble de la controverse publique et médiatique de l'implantation de cette œuvre à Genève ;

6^e étape : choix du Parc Trembley (2015_2018)

juin – le choix des autorités municipales se porte sur le Parc Trembley, territoire de la Ville de Genève. L'artiste procède au deuxième remaniement de son projet artistique ;

2016

janvier – dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation de construire ;

mai – octroi de l'autorisation de construire et publication dans la Feuille d'avis officielle ;
dépôt d'un recours par quinze habitants dont les logements sont situés à proximité du parc au Tribunal de Première Instance (TAPI) ;

2017

mars – décision du TAPI qui refuse aux recourants la qualité pour agir. Décision contestée par les recourants qui font suivre le recours à la Cour de Justice ;

2018

janvier – décision de la Chambre administrative de la Cour de Justice qui confirme la non-entrée en matière prononcée par le Tribunal administratif ;

février – démarrage des travaux d'installation des *Réverbères de la Mémoire* ;

février – les recourants adressent leur recours au Tribunal fédéral. Celui-ci n'a pas d'effet suspensif sur l'autorisation de construire ;

avril – inauguration de l'œuvre de Melik Ohanian *Les Réverbères de la Mémoire*.

PROGRAMMATION EN MARGE DE L'INAUGURATION

PROJETS DE MEDIATION

En marge de cette inauguration d'œuvre dans l'espace public, des projets de médiation sont au programme :

REMEMBER/TOGETHER

Du 30 mars au 29 avril 2018, quai Wilson

Commissaire d'exposition : Denis Pernet

FRAGMENTS

Du 14 avril au 17 juin 2018, parc Trembley

Commissaire d'exposition : la Communauté arménienne

CYCLE DE FILMS SUIVIS D'UNE DISCUSSION

29 mai 2018, Théâtre Saint-Gervais

D'autres dates suivront

Commissaire du projet : Anna Barseghian

Programmation complète et détails dès le 13 avril sur www.reverberes.ch



BIOGRAPHIE DE L'ARTISTE

Une biographie complète de l'artiste se trouve en annexe du dossier de presse.

Melik Ohanian

Né en France en 1969

Vit et travaille à New York et Paris

Tout l'œuvre de l'artiste Melik Ohanian interroge les moyens, les supports et la puissance allégorique des images en revenant de façon incessante sur plusieurs sujets : les zones désertiques, le monde ouvrier, la fin des utopies révolutionnaires, les faits sociaux, historiques ou scientifiques...

Le travail de l'artiste a été présenté dans de nombreux musées et expositions internationales
Centre Pompidou, Paris, France (2016) ;
CRAC Languedoc-Roussillon, Sète, France (2014) ;
Utah Museum of Contemporary Art, Salt Lake City, U.S.A (2013) ;
Mumbai Art Room, Mumbai, India (2012) ; Matucana 100, Santiago, Chile (2008) ;
CCA Kitakyushu, Kitakyushu, Japon (2007) ;
South London Gallery, Londres, Royaume-Uni (2006) ;
De Appel, Amsterdam, Pays-Bas (2006) ;
IAC, Villeurbanne, France (2006) ;
PERFORMA 05, New York, U.S.A (2005) ;
Yvon Lambert Gallery, New York, U.S.A (2004) ;
The Atlanta College of Art, Atlanta, U.S.A (2003) ;
Palais de Tokyo, Paris, France (2002).

Il a également exposé ses œuvres lors d'importantes biennales internationales telles que la
Biennale de Lyon (2017/2005) ;
Biennale de Sydney (2016/2004) ;
Biennale de Venise (2015/2007) ;
Sharjah Biennale (2011) ;
Gwangju Biennale (2006) ;
Berlin Biennale for Contemporary Art (2004) ;
Biennale de Sao Paulo (2004).

Melik Ohanian a reçu plusieurs prix pour son œuvre :

Lion d'or du meilleur pavillon (Arménie), 56^e Biennale de Venise, 2015 ; Prix Marcel Duchamp, France (2015) ;
CCA, Kitakyushu, Japon (2007) ;
Art Pace, San Antonio, USA (2005) ;
Villa Medici, Rome, Italie (2003).

L'artiste est représenté par la Galerie Chantal Crousel, Paris et Dvir Gallery, Tel Aviv/ Bruxelles.

LES CONTACTS

**Département de la culture et du sport de la Ville de Genève
Félicien Mazzola, porte-parole
T 079 542 66 50 / felicien.mazzola@ville-ge.ch**

**Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)
Michèle Freiburghaus-Lens, Conseillère culturelle
T +41 (0)22 418 45 30 / michele.freiburghaus@ville-ge.ch**